

Guide pratique des obsèques : Votre accompagnement pas à pas

Perdre un proche est une épreuve difficile.

Les Pompes Funèbres KOENIG sont à vos côtés pour vous guider, vous écouter et organiser des obsèques respectueuses des volontés du défunt et de votre famille.

1. Les premières démarches en cas de décès

Dès les premiers moments, plusieurs actions sont nécessaires :

- **Faire constater le décès** : Un médecin doit établir le certificat de décès. Si le décès survient à l'hôpital ou en maison de retraite, l'établissement s'en charge. À domicile, vous devez contacter un médecin ou le 15.
 - **Contacter les pompes funèbres** : Vous pouvez faire appel à nous dès les premières heures au **03 89 45 43 04**. Nous organisons le transport du corps vers une chambre funéraire ou à domicile.
 - **Déclarer le décès** : Cette démarche doit être faite auprès de la mairie du lieu de décès dans les 24 heures. Nous pouvons nous en charger pour vous.
-

2. Organiser les obsèques : Inhumation ou crémation

Le choix du mode de sépulture dépend des volontés du défunt (exprimées de son vivant ou par la voix de sa famille) :

- **L'inhumation (enterrement)** : Le corps est placé dans un cercueil, puis enterré dans un cimetière, soit dans un caveau de famille, soit en pleine terre.
 - **La crémation** : Le corps est incinéré dans un crématorium. Les cendres peuvent ensuite être conservées dans une urne, dispersées (en pleine nature ou dans un jardin du souvenir) ou inhumées.
-

3. Nos services d'accompagnement

Nous vous proposons une prise en charge complète et personnalisée :

- **Conseil et écoute** : Un conseiller dédié vous accompagne pour tous les choix (cérémonie, fleurs, marbrerie).
 - **Soins et présentation** : Soins de conservation et habillage du défunt par nos professionnels.
 - **Cérémonie** : Organisation d'une cérémonie civile (sur-mesure) ou religieuse, en accord avec les représentants du culte.
 - **Formalités administratives** : Gestion des démarches auprès de la mairie, de la Sécurité sociale et des organismes bancaires.
 - **Articles funéraires** : Large choix de cercueils, urnes, compositions florales et plaques commémoratives.
-

4. Anticiper avec les contrats obsèques

Pour soulager vos proches le moment venu, il est possible de souscrire un **contrat de prévoyance obsèques**. Il vous permet de financer et d'organiser vos funérailles à l'avance, selon vos exactes volontés.

Contactez-nous

Une question ? Un besoin d'intervention immédiate ?

- **Téléphone** : 03 89 45 43 04
- **Adresse** : 90 rue Vauban 68100 MULHOUSE
- **Email** : p.f.koenig@orange.fr
- **Site web** : pompes-funebres-koenig.fr